Interdire les violences faites aux femmes est contraire au saint coran et met en danger les hommes…

écrit par Jack | 6 mars 2016

ISLAMABAD (Reuters) – Un puissant corps religieux pakistanais qui prodigue ses conseils au gouvernement sur la compatibilité des lois du pays avec l'Islam a déclaré « anti-islamique » une nouvelle loi qui rend criminelles les violences contre les femmes.

La loi sur la protection des femmes, récemment votée par la province de Punjad, la plus grande province du Pakistan, accorde une protection légale sans précédent aux femmes contre la violence conjugale, psychologique et sexuelle. Elle demande en outre la création d'une ligne téléphonique prioritaire et gratuite pour signaler les abus et l'établissement d'abris pour les femmes qui en sont les victimes.

Mais depuis son passage à l'Assemblée de Punjab, de nombreux imans et leaders religieux ont dénoncé la nouvelle loi comme étant en conflit avec le saint Coran, ainsi qu'avec la constitution du Pakistan. « La loi dans son ensemble est incorrecte » a dit Muhammad Khan Sherani, la tête du Conseil

de l’idéologie islamique, lors d’une conférence, citant des versets du Coran pour appuyer son argument qualifiant cette loi de « anti-islamique ».

*(**Une parenthèse pour ceux qui ignorent le Coran :*** Coran, Sourate 4:34 – « *Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu’Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu’ils font de leurs bien. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l’absence de leurs époux, avec la protection d’Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d’elles dans leurs lits et frappez-les. Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est certes, Haut et Grand ! »* ***En bref, ce verset conseille aux hommes de battre leurs femmes si elles ne leur obéissent pas****).*

Ce conseiller de 54 ans est bien connu pour ses décisions sujettes à controverses. Dans le passé, il avait dit que l’ADN ne pouvait pas être utilisé comme preuve majeure dans les affaires de viols et avait soutenu une loi qui imposait aux femmes se disant victimes d’un viol de fournir quatre témoins masculins pour que le tribunal accepte d’entendre la cause.

Une décision de janvier de ce même Conseil de l’idéologie islamique, de bloquer une loi imposant des condamnations plus sévères dans les cas de mariage de fillettes aussi jeunes que 8 ou 9 ans avait mis en colère les activistes des droits humains.

La nouvelle loi établit des moyens au niveaux des districts afin d’enquêter sur les plaintes d’abus, et préconise l’usage de bracelets GPS pour surveiller les allées et venues des contrevenants. Cette loi établit également des punitions allant jusqu’à un an de prison pour ceux qui enfreindraient les ordonnances du tribunal relatives aux violences domestiques, condamnation pouvant aller jusqu’à deux ans pour les récidivistes.

Fazlur Rehman, le chef de l'un des plus importants partis religieux du Pakistan, le « Jamiat-i-Ulema Islam », a déclaré que la loi était contraire tant à l'Islam qu'à la constitution du Pakistan.

« *Cette loi met l'homme en danger* » a-t-il dit aux journalistes. « *Cette loi est une tentative de refaire du Pakistan une colonie de l'Ouest* ».

En 2013, selon la Fondation Aurat, un groupe de défense du droit des femmes, plus de 5 800 cas de violence contre les femmes ont été signalés dans la seule province de Punjab, où cette loi vient d'être votée. Ces cas représentent 74 % du total national durant cette même année, la dernière pour laquelle de telles données sont disponibles.

http://www.newsweek.com/pakistan-women-protection-un-islamic-433024